

APPEL A BÉNÉVOLAT

Délégué(e) ou référent(e) territorial (DR et RT)
du comité d'organisation des expositions du travail
et du concours « Un des Meilleurs Ouvriers de France » (COET-MOF)

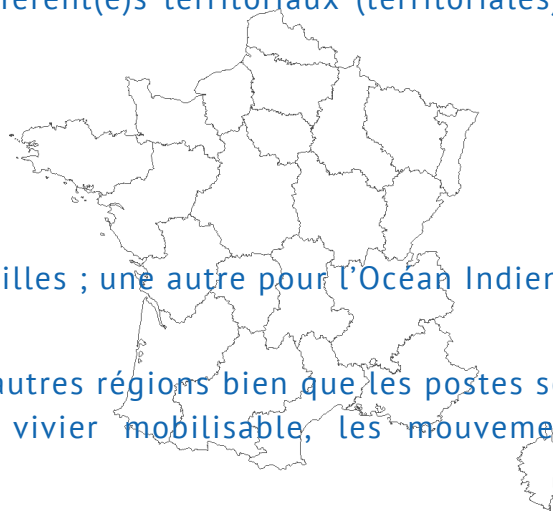
Pourquoi nous rejoindre ?

- Œuvrer à nos côtés constitue **une expérience riche tant sur le plan humain que professionnel.**
- C'est **une reconnaissance de votre niveau d'expertise** et/ou une manière utile de **mettre votre réseau au bénéfice des talents de l'artisanat, de l'industrie et des services.** Dans le contexte actuel de crise sanitaire et socio-économique, ils ont en, plus que jamais, besoin !
- **Vous accompagnerez ainsi les forts potentiels de votre territoire dans les métiers de la production,** œuvrerez à la valorisation de leurs compétences jusqu'à l'obtention du titre « **Un des meilleurs ouvriers de France** ».

Les territoires concernés

Le COET-MOF recrute des délégué(e)s et/ou des référent(e)s territoriaux (territoriales) dans les territoires suivants :

- en Ile-de-France ;
- dans les Pays-de-la-Loire ;
- en Auvergne-Rhône-Alpes ;
- en Grand Est ;
- dans les Outre-mers (une équipe dans les Antilles ; une autre pour l'Océan Indien) ;
- pour représenter les Français de l'étranger ;



Vous pouvez également candidater dans toutes les autres régions bien que les postes soient déjà pourvues. Le COET-MOF souhaite constituer un vivier mobilisable, les mouvements étant fréquents, notamment parmi les RT.

Présentation de la structure

Depuis près d'un siècle, le COET-MOF :

- expose le travail ;
- promeut les métiers de la production (artisanat, industrie et services) ;
- valorise les savoir-faire ;
- récompense les parcours professionnels d'exception ;
- fait rayonner le « Made in France ».



Sous la forme d'une **association loi 1901**, le COET-MOF bénéficie d'une délégation de service public et est placé sous la tutelle de l'Etat. A parité avec les ministères (notamment ceux chargés de l'éducation nationale et du travail), les organisations syndicales de patrons et de salariés sont représentées au sein du conseil d'administration de l'institution.

L'action du COET-MOF passe par l'organisation, **tous les 3 ans**, d'une prestigieuse compétition destinée à honorer les réussites dans les métiers de la production : **le concours « Un des meilleurs ouvriers de France » (UMOF)**. Examen validé par un diplôme de l'éducation nationale, le concours UMOF est également reconnu au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). De ce fait, il constitue le maillon d'un processus : **le « parcours d'excellence »** (cf. lexique sur le site du COET-MOF : <https://www.meilleursouvriersdefrance.org/lexique>).

Se fondant sur **les valeurs d'égalité des chances, d'équité et de déontologie**, le COET-MOF souhaite agir au plus près des territoires d'où germent les talents. L'équipe du siège est réduite (7 salariés incluant le secrétaire général) et s'appuie sur **une ossature solide de bénévoles dans les territoires**.

Le niveau régional est apparu comme l'échelon pertinent pour le COET afin :

- d'accompagner les candidats ;
- mobiliser les partenaires ;
- sensibiliser les professionnels ;
- informer le grand public.



A la tête de chaque territoire, le président du COET a désigné un « délégué territorial » (appelé « délégué régional » en métropole). Alors que s'engage le XXVIIème concours, plusieurs territoires nécessitent de voir leurs équipes renforcées.

Les missions des délégués et des référents territoriaux

Chaque délégué territorial **est le représentant du COET-MOF en territoire.**

- ✓ Il met en œuvre, dans sa région, les décisions du conseil d'administration du COET-MOF ;
- ✓ Il est l'interlocuteur privilégié du public et des partenaires institutionnels locaux : Etat, notamment la préfecture et la région académique ; collectivités territoriales ; branches professionnelles ; organisations syndicales patronales et de salariés ; médias, etc. ;
- ✓ Il informe et promeut auprès d'eux les actions du COET-MOF ; pour cela, il participe aux réunions de travail et d'échanges concernant ses missions et, plus largement, la valorisation du travail et des métiers ;
- ✓ Il mène les actions nécessaires, dans son territoire, pour assurer **le bon déroulement du concours UMOF** et veille au respect des principes qui l'animent (cf. annexe concernant l'action d'un DR sur 3 années de concours) ;
- ✓ Il organise, en lien avec les acteurs du territoire, **les expositions du travail** à caractère régional ou infrarégional et les autres manifestations destinées à récompenser les parcours d'excellence ;
- ✓ Il développe, sous couvert du siège et dans le cadre des éléments de communication diffusés par celui-ci, **les actions de médiatisation opportunes** ;
- ✓ Il rend compte au siège du COET-MOF de son action.

Chaque délégué s'appuie sur **une équipe de référents territoriaux**, dont il participe au recrutement, et qu'il anime afin que les missions du COET-MOF soient déployées jusqu'à l'échelle départementale et infra-départementale.

L'un de ces référents peut avoir la fonction de délégué adjoint, mais cela n'est pas une obligation. Le délégué organise lui-même son équipe.

Le statut des délégués et référents territoriaux

Les délégués et les membres de leur équipe ont un **statut de bénévole**.

Ils sont nommés par le Président du conseil d'administration du COET-MOF et bénéficient d'une **lettre de mission** dont ils peuvent se prévaloir.

Ils sont défrayés des frais liés à l'exercice de leurs missions (notamment leurs déplacements).

Ils disposent d'un appui matériel et organisationnel du siège du COET-MOF, qui veille à la cohérence de leurs interventions sur l'ensemble du territoire national.

Critères de recrutement

- **être arrimé aux réalités des professionnels des métiers de la production** : chefs d'entreprise, salariés, formateurs, agents ou employés d'institutions publiques ou privées investies dans les domaines du développement économique, de l'emploi et de la formation professionnelle, etc. ;
- pouvoir dégager **une disponibilité de quelques heures par semaine** (temps fort variable selon les périodes) ;
- avoir **le sens de l'intérêt général, du service public et des valeurs véhiculées par le COET-MOF** (cf. code d'éthique et de déontologie du COET-MOF) ;
- disposer d'**aptitudes relationnelles** et d'un esprit d'adaptation ;
- **vivre et/ou travailler dans le territoire en quête de bénévoles.**

IMPORTANT : Une expérience du concours UMOF n'est pas indispensable.

Conformément à la législation et à l'objectif d'égalité des chances que le COET s'est fixé, les postes de DR et de RT sont ouverts aux personnes en situation de handicap.

Pour candidater

Contacter **Grégory VALOT** à coordination@meilleursouvriersdefrance.org ou au **06 24 62 08 36**

Les dossiers de candidature n'exigent **aucun formalisme** : des éléments de CV et de motivation exprimées dans le corps d'un message électronique peuvent suffire ; de même, la transmission des références d'une fiche LinkedIn (si celle-ci contient suffisamment d'informations) est possible. Une seule exigence, la candidature doit être transmise **avant le vendredi 31 juillet 2020**. Vous serez ensuite entendu soit en visioconférence, soit en RV physique si vous êtes proche de Paris.

Pour les DR : les candidatures seront soumises et instruites par le siège du COET, la décision finale étant validée au bureau exécutif et soumise, à la nécessaire approbation du Président du conseil d'administration (signataire de la lettre de mission) ;

Pour les RT : les candidatures seront examinées par le siège mais seul le DR de la région considérée sera décisionnaire (il pourra passer outre un avis peu engageant du siège, si sa décision est argumentée). Sauf situation rédhitoire (cas de conflit d'intérêt par exemple), le siège entérinera la décision locale.

Pour se renseigner

- consulter le site internet du COET-MOF : <https://www.meilleursouvriersdefrance.org/le-coet-mof> ;
- surfer sur les réseaux sociaux du COET-MOF :    
- s'abonner à la newsletter du COET-MOF (au bas de la page d'accueil du site internet) ;
- Contacter Grégory Valot aux coordonnées susmentionnées.

Parlons concret...

La vie d'un DR
au rythme du concours UMOF
(cycle de 3 ans)

Année N

Jusqu'à clôture des inscriptions (période close dans le cas du XXVIIème concours) et dans les mois suivants :

- ▶ Promotion du concours pour inciter les talents du territoire à candidater et relai de l'information par les référents territoriaux pour rayonner au mieux ;
Outils : presse locale et régionale ; sensibilisation des partenaires institutionnels ;
- ▶ rencontre avec les différentes organisations professionnelles locales dans les différents secteurs, compagnons, etc. ; diffusion des supports de communication à des fins de diffusion : supports numériques (documents et liste des liens utiles sur internet), flyers, plaquettes, goodies, etc. ;
- ▶ Représentation du COET-MOF lors des étapes d'accompagnement préalables au concours : webinaires d'information, positionnements (3ème semestre 2020 pour le XVIIème concours), etc.

Année N+1

Temps des épreuves qualificatives (2021 pour le XXVIIème concours) :

- ▶ Suivi et accompagnement de candidats pour répondre à leurs interrogations (par mail, dans le cadre d'échanges téléphoniques voire de rencontres : mise en place d'une permanence sous format « visioconférence » ou dans un lieu physique) ;
- ▶ Repérage des éventuelles difficultés, proposition de modalités spécifiques de prise en charge (dans le cadre de ceux proposés par le COET-MOF ou validés par celui-ci) et, dans l'urgence, mise en place de solutions à certains problèmes ;
- ▶ A l'issue des épreuves qualificatives : valorisation des qualifiés, organisation d'une rencontre avec eux, débriefing avec les non-qualifiés afin d'analyser et valoriser leur parcours.

Année N+2

Temps des épreuves finales (2022 pour le XXVIIème concours) :

- ▶ Mêmes modalités d'accompagnement et de suivi des qualifiés en amont des épreuves finales ;
- ▶ Rôle important dans l'aide au transport des œuvres présentées à l'épreuve : organisation de groupements plus efficace grâce à la proximité et à la connaissance des possibilités sur le territoire ;
- ▶ Une fois les épreuves finales achevées, accompagnement des promus « meilleurs ouvriers de France » lors de la remise des médailles à l'Université de la Sorbonne et organise la remise des diplômes en Région avec médiatisation de l'évènement ;
- ▶ Mobilisation des DR lors de l'exposition du travail suivant le concours (modalités à définir pour le XXVIIème concours).